

505 LN 190/4

5012

(1940)

Fermeture à tout trafic des gares et arrêts de Ancours, Champhol, Chamseru-Senainville, Meransin, Mazeray, St-Just-Luzac, St-Paul-en-Pareds.-

Lettre S.N.C.F. au M.T.P.

(s) C.D. 27. 4.40 38 IIbis
7. 5.40

Fermeture à tout trafic des gares et arrêts de Ancours, Champhol, Chamseru-Senainville, Meransin, Mazeray, St-Just-Luzac, St-Paul-en-Pareds.-

Extrait du P.V. de la séance du Comité de Direction
du 7 mai 1940

QU. IIBIS - Compte rendu de la délégation
de pouvoirs donnée par le C.D. dans
sa séance du 30 août 1939

P. 37

M. GRIMPENT - En vertu des pouvoirs qui lui ont été
délégés par le Président et dont il a été rendu compte au
Comité dans sa séance du 5 septembre 1939, M. le Directeur
Général a approuvé l'affaire suivante :

- Fermeture à tout trafic, à partir du 15 mai 1940, des établissements ci-après, déjà fermés au trafic des voyageurs, bagages et chiens accompagnés :

- Ancours (arrêt) - Ligne de Dieppe à Eu -
- Champhol (arrêt)) Ligne de Chartres à
- Champseru-Senainville (arrêt) (Gallardon-Pont
- Maransin (arrêt) - Ligne de Cavignac à Coutras -
- Mazeray - Ligne de St-Jean-d'Angély à Taillebourg -
- St-Just-Luzac - Ligne de Rochefort au Chapus -
- St-Paul-en-Pareds - (arrêt) - Ligne de Cholet à
Chantonnay -

Cette mesure est prise dans un but d'économie, le trafic
desdits établissements étant devenu insignifiant ou même pra-
tiquement nul depuis leur fermeture au trafic voyageurs en
raison de la coordination.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le Président
du Conseil d'Administration

88, rue Saint-Lazare
PARIS

le 27 avril 1940

P C 500/2509

COPIE

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que nous nous proposons de fermer à tout trafic, à partir du 15 mai 1940, les établissements désignés ci-après, déjà fermés au trafic des Voyageurs, bagages et chiens accompagnés :

- ANCOURT (arrêt) - Ligne de Dieppe à Eu -
- CHAMPHOL (arrêt)
- CHAMPSERU-SENAINVILLE (arrêt)) Ligne de Chartres à Gallardon-Pont
- MARANSIN (arrêt) - Ligne de Cavignac à Coutras -
- MAZERAY - Ligne de St-Jean-d'Angely à Taillebourg -
- St-JUST-LUZAC - Ligne de Rochefort au Chapus -
- St-PAUL-en-PAREDS - (arrêt) - Ligne de Cholet à Chantonnay -

Comme conséquence, les dispositions concernant ces établissements et figurant à la Nomenclature des gares et localités desservies seront supprimées.

Cette mesure est envisagée dans un but d'économie, le trafic des dits établissements étant devenu insignifiant ou même pratiquement nul depuis leur fermeture au trafic voyageurs en raison de la coordination.

Copie de la présente est adressée à M. le Directeur du Service de Contrôle Economique et de Coordination.

P. le Président du Conseil d'Administration

le Directeur Général,

signé: LE BESNERAIS.

Monsieur le Ministre des Travaux Publics et des Transports
Direction Générale des Chemins de fer,
244, Bd. Saint-Germain - PARIS

S.N.C.F. - Région OUEST
Exploitation
Division Commerciale
1ère Subdivision - 4ème Section
Tarifs Marchandises
EX. O/C. 42

NOTE JUSTIFICATIVE
pour Monsieur le Directeur Général.

COPIE

ENONCE DE LA QUESTION

Fermeture à tout trafic des établissements désignés
ci-après :

- Ancourt (arrêt) (ligne de Dieppe à Eu);
- Champhol (arrêt)) Ligne de Chartres à
- Champseru-Senainville (arrêt) (Gallardon-Pont
- Maransin (arrêt) (Ligne de Cavignac à Coutras)
- Mazeray (Ligne de St-Jean d'Angely à Taillebourg)
- St-Just-Luzac (Ligne de Rochefort au Chapus)
- St-Paul-en-Paréds (arrêt) (Ligne de Cholet à Chantonnay)

EXPOSE

Les établissements susvisés sont situés sur des lignes déjà fermées au service voyageurs avant la guerre et sur lesquelles la coordination a été remise en vigueur, après la période de mobilisation. Les localités intéressées sont actuellement desservies par voitures automobiles qui assurent le remplacement du service de voyageurs, bagages, colis express et journaux.

Le relevé ci-annexé fait ressortir le peu d'importance actuelle du trafic de ces établissements ainsi que les économies pouvant être réalisées par leur fermeture complète.

En raison du trafic très faible ou même pratiquement nul, il n'y a aucune réaction à craindre de la part des usagers.

En conséquence, nous proposons la fermeture complète des dits établissements à partir du 15 mai 1940. Les dispositions les concernant et figurant dans tous les documents du service seront supprimées.

| Désignation | | Date de fermeture au service voyageurs | Période de trafic | Nombre d'enregistrements | | | | | | | | Economie annuelle envisagée | Observations |
|--------------------------------|---|--|------------------------|--------------------------|--------------|-------------|----------------|---------------|--------------|-------------|----------------|-----------------------------|---|
| | | | | Expéditions | | | | Arrivages | | | | | |
| | | | | Colis Postaux | Petits Colis | Messa-eries | Petite Vitesse | Colis Postaux | Petits Colis | Messa-eries | Petite Vitesse | | |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 |
| Dieppe à Eu | Ancourt (arrêt) | 2-10-38 | 12 mois | " | " | " | " | " | 24 | " | " | 3f. par jour x 360 = 1080f. | " |
| Chartres à Gallardon-Pont | Champhol (arrêt) Champseru-Senainville (arrêt) | 12-10-39 | du 1-10-39 | " | " | " | " | " | " | " | " | 3.000fr. environ | " |
| | | | au 31-12-39 | " | 13 | " | " | " | 1 | " | " | 3.000 f. environ | " |
| Cavignac à Coutras | Maransin (arrêt) | 5.12-39 | du 1-1-39 au 31-12-39 | 19 | 110 | " | " | 156 | 166 | 347 | " | 3.500f. environ | " |
| St-Jean d'Angély à Taillebourg | Mazeray | 15-5-39 | du 1-9-39 au 31-12-39 | 1 | 14 | " | " | " | 40 | " | 2 | 3.000f. environ | " |
| Beaufort au Chapus | St-Just-Luzac | 15-5-39 | du 15-5-39 au 31-12-39 | 51 | 112 | 55 | 17 | 170 | 132 | 26 | 61 | 5.000f. environ | Les localités desservies par St-Just-Luzac se trouvent à mi-chemin entre cette gare et celle de Marenes mieux équipée et d'un accès plus facile par la route. Aucun inconvénient appréciable à craindre, tant pour le chemin de fer que pour les usagers. |
| Cholet à Chantonay | St-Paul-en-Pareds (arrêt) | 1-7-39 | du 1-11-39 au 31-3-40 | " | 4 | 3 | " | 26 | 10 | 3 | " | 7.000 f. environ | |